



**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
EXAMEN DES OPPOSITIONS FORMULÉES À L'ENCONTRE DU PROJET D'ARRÊTÉ
(En vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*)**

Le Conseil de la Communauté régionale de Campbellton a l'intention de modifier l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté No Z-1.

La modification proposée vise à changer Partie VII – Zone CC, paragraphe 38(6), pour permettre les habitations multifamiliales sur les lots situés du côté nord de la rue Water entre les rues Andrew et Ritchie.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté à l'hôtel de ville de la Communauté régionale à Campbellton entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi. Les objections écrites à cette modification peuvent être faites au Conseil de la communauté régionale en les faisant parvenir à la greffière avant 16 h 30, le vendredi 21 février 2025.

Le Conseil se réunira à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Campbellton située au 76, rue Water, le lundi 24 février 2025 à 18 h en vue de l'étude des objections qui auront été reçues par écrits. Toute personne désirant défendre ou s'opposer à ces objections devant le Conseil pourra le faire en ces temps et lieux.

Conseil de la Communauté Régionale de Campbellton

Par : Julie Caissie, Greffière adjointe

julie.caissie@campbellton.org

76, rue Water

Campbellton, N.-B. E3N 1B1